



DELIBERATION 2019-92

LE DIX-SEPT DECEMBRE DEUX-MILLE DIX-NEUF A DIX-HUIT HEURES TRENTE, S'EST RÉUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLÉES, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, À LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. - M. MERLIN D. - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. - Mme OMS ML. - Mme FASSIO I. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. - M. NENCIONI S. - M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. - M. LOPEZ MF. - Mme MAUREL P. - Mme BADOUIN E. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. - Mme VACQUIE S. - Mme FABRY V. - M RIO F.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MASSON procuration à M. MARTIN-LAVAL B. - Mme AURIAC A. procuration à Mme GUIRAUD I. - Mme SALOMON ML procuration à M. RIO F.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. - Mme ESCRIG C. - M. VERNAY P.

ABSENTS : M. CARABASSE P.

Madame VACQUIE S. a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Renouvellement d'un emploi contractuel catégorie B chargé des relations publiques – billetterie du Chai du Terral

Par délibération du 8 novembre 2018 le conseil de municipal a créé pour un an un emploi de rédacteur contractuel pour effectuer les missions de « Chargée des Relations publiques et Responsable de l'accueil et de la billetterie du Théâtre du Chai du Terral ». Il convient de le renouveler à compter du 7 janvier 2020 à temps complet pour exercer principalement les missions suivantes :

Relations avec les publics/ médiation

- Développer chaque saison un parcours d'actions culturelles dans une volonté permanente de créer des liens entre la présence des artistes sur le territoire et les habitants (répétitions publiques, rencontres avec les compagnies, ateliers de pratique artistique...).
- Entretenir une relation étroite et un dialogue avec les établissements scolaires municipaux
- Développer une offre de médiation en mobilisant des partenariats avec les acteurs du champ culturel, éducatif et social du territoire.
- Encadrer l'enseignant missionné par la DAAC intervenant au Chai en tant que « Service Éducatif » et co-construire avec lui un parcours de médiation à destination des publics scolaires.
- Animer et encadrer les temps de médiation et d'actions culturelles

Gestion et commercialisation de la billetterie spectacles du Chai du Terral / régie des recettes

- Organiser, préparer et mettre en œuvre les mises en vente,
- Vendre des billets d'entrée via le logiciel de billetterie professionnel,
- Saisir et suivre les réservations et les achats de billets,
- Délivrer les billets et les abonnements aux spectateurs,
- Traiter et contrôler les encaissements dans le logiciel de billetterie,

- Assurer la fonction de régisseur de recettes et les relations avec le service finances de la ville et la trésorerie

Communication

- En lien avec le service communication, assurer la gestion de l'information et des supports de promotion au sein du Théâtre (affiches, feuilles de salles, panneaux d'informations municipaux...)
- Assurer la permanence téléphonique, le traitement des messages des spectateurs, téléphoniques et emails.

Madame le Maire demande au conseil municipal d'autoriser le renouvellement de cet emploi pour une nouvelle durée **de 1 an** en application de l'article 3-3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorisant le recrutement d'agent contractuel en l'absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Madame le Maire propose de fixer la rémunération par référence au grade de rédacteur territorial (catégorie B), **indice Brut 397, indice majoré 341** (correspondant au 4^{ème} échelon) et attribuer le régime indemnitaire correspondant institué par l'assemblée délibérante. Cette rémunération sera augmentée dans les mêmes proportions et suivant le même rythme que le traitement des fonctionnaires.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat de travail correspondant à ce recrutement.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** le recrutement d'un(e) « Chargée des Relations publiques et Responsable de l'accueil et de la billetterie du Théâtre du Chai du Terral » dans les conditions indiquées par Madame Le Maire ;
- **ADOpte** les modalités de rémunération telles qu'énoncées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce recrutement ;
- **DEMANDE** que les crédits nécessaires soient prévus au chapitre 012 du budget 2020.

Isabelle GUIRAUD
 Maire de Saint Jean de Védas

